

TARIFS ASSURANCES 2022

Responsabilité Civile (RC) UTILISATEUR

Cette garantie RC Utilisateur est attachée au Pilote et permet de garantir les dommages occasionnés aux tiers quel que soit l'ULM piloté, dès lors que cet ULM est immatriculé en France ou dans un pays limitrophe à la France, à l'exception des principautés d'Andorre et de Monaco. Ces tarifs tiennent compte de la participation du Fonds de Solidarité et de Compensation Assurances.

Période de souscription	TOUTES CLASSES D'ULM					PARAMOTEUR * CLASSE 1 UNIQUEMENT				
	Monoplace		Biplace		Instructeur *	Monoplace		Biplace		Instructeur *
	Avec * parachute	Sans parachute	Avec * parachute	Sans parachute		Avec * parachute	Sans parachute	Avec * parachute	Sans parachute	
Janv. à Mars	56 €	64 €	355 €	395 €	289 €	22 €	25 €	243 €	270 €	171 €
Avril à Juin	51 €	57 €	319 €	356 €	261 €	20 €	22 €	218 €	244 €	154 €
Juil. à Sept.	46 €	51 €	284 €	317 €	231 €	18 €	20 €	195 €	216 €	139 €
Oct. à Déc.	39 €	45 €	248 €	277 €	202 €	16 €	17 €	171 €	190 €	120 €

* le tarif avec parachute est applicable uniquement aux propriétaires d'ULM ayant coché la case "équipé d'un parachute de secours"
** RAPPEL : pour que cette garantie vous soit acquise, il est OBLIGATOIRE que vos élèves soient licenciés à la FFPLUM dès le début de leur formation.

Individuelle Accident (IA) PILOTE

Ces tarifs incluent l'assistance rapatriement pilote et la participation au Fonds de Solidarité et de Compensation Assurances. Cette garantie est recommandée pour garantir vos propres dommages corporels, que vous soyez Pilote, Elève-pilote ou Instructeur.

Capital	Pilote
10 000 €	37 €
30 000 €	74 €
50 000 €	100 €
75 000 €	189 €
100 000 €	380 €
150 000 €	496 €
200 000 €	659 €

Individuelle Accident (IA) PASSAGER

Ces tarifs incluent l'assistance rapatriement passager et la participation au Fonds de Solidarité et de Compensation Assurances. Cette garantie est recommandée pour garantir les dommages corporels que votre passager pourrait subir : elle permet au pilote biplaceur de souscrire une garantie supplémentaire pour son passager sans désignation préalable.

Capital	Passager
10 000 €	37 €
30 000 €	74 €

Responsabilité Civile (RC) AÉRONEF

Tarif applicable pour chaque ULM. Ces garanties ne concernent que les propriétaires d'ULM. La RC Aéronef est attachée à un ULM et permet de garantir les dommages occasionnés par cet ULM, aux tiers dès lors que les pilotes, élèves-pilotes et pilotes instructeurs sont licenciés à la FFPLUM. Les dommages matériels à l'aéronef demeurent toujours exclus.

Ces tarifs tiennent compte de la participation du Fonds de Solidarité et de Compensation Assurances.

Période de souscription	Monoplace	
	Avec parachute	Sans parachute
Janv. à Mars	385 €	427 €
Avril à Juin	347 €	385 €
Juil. à Sept.	308 €	341 €
Oct. à Déc.	269 €	299 €

Période de souscription	Biplace	
	Avec parachute	Sans parachute
Janv. à Mars	836 €	930 €
Avril à Juin	753 €	836 €
Juil. à Sept.	669 €	743 €
Oct. à Déc.	585 €	651 €

Responsabilité Civile (RC) AÉRONEF EN STATIONNEMENT

10€ par ULM
Toutes classes d'ULM monoplace ou biplace

Cette garantie concerne les propriétaires qui ne volent pas et qui n'ont pas souscrit de RC utilisateur ou de RC aéronef. Elle permet de garantir les dommages occasionnés aux tiers lorsque l'ULM désigné est au repos, en stationnement, moteur à l'arrêt. Les dommages matériels à l'aéronef demeurent toujours exclus.

Responsabilité Civile (RC) AÉRONEF EN STATIONNEMENT

+ Option point fixe sans roulage

30€ par ULM
Toutes classes d'ULM monoplace ou biplace

Elle permet de garantir aussi les dommages occasionnés aux tiers lorsque l'ULM désigné est en point fixe, moteur tournant (roulage exclu). Pour des raisons de sécurité, le point fixe doit être effectué à l'extérieur de tout bâtiment et à bonne distance d'autres appareils éventuels.

1 SEUL CHOIX POSSIBLE POUR CES DEUX RC AERONEF EN STATIONNEMENT

Si vous optez pour une RC Utilisateur ou Aéronef en cours d'année, la garantie RC Aéronef en stationnement et l'option point fixe sans roulage, si souscrite, seront déduites du montant à régler.

Garantie Casse Aéronef au repos en tous lieux

Elle garantit les dommages matériels accidentels que votre ULM pourrait subir lorsqu'il est stationné au sol, moteur arrêté, en tous lieux.

Cette garantie est réservée aux propriétaires de Pendulaires, Multiaxes, Autogires et Hélicoptères ULM identifiés en France, ayant souscrit une assurance RC Utilisateur ou RC Aéronef auprès de la FFPLUM.

Exemples de tarifs : Pour une valeur de 10 000 € = 141 € pour l'année
Pour une valeur de 40 000 € = 411 € pour l'année
En vous connectant sur <https://ffplum.fr> vous connaîtrez votre tarif personnalisé

La notice d'information est téléchargeable sur www.ffplum.fr et sur votre espace licencié > menu documents



LICENCE ULM 2022

La Fédération vous accompagne !

POURQUOI LA LICENCE ?

- Pour participer au développement d'une aviation sportive et de loisir accessible, riche et innovante basée sur la responsabilité, portée par la liberté.
- Pour promouvoir la réglementation ULM en France et en Europe. Le système déclaratif, la diversité et l'unité des 6 classes.
- Pour promouvoir la sécurité des vols et la formation sans augmenter la contrainte réglementaire.
- Pour soutenir la pratique sportive.
- Pour participer au développement de la vie fédérale, en aidant les clubs, les structures, les instructeurs, les bases ULM, les élus sur les terrains, dans les régions et au niveau national, les salariés du Siège, qui sont toutes et tous quotidiennement au service de notre passion.
- Pour pérenniser les relations avec nos partenaires institutionnels.
- Pour faire découvrir notre passion au grand public.
- Pour accéder à des produits d'assurances compétitifs et adaptés à nos besoins, conçus par des pilotes pour les pilotes.
- Pour bénéficier des aides fédérales.



POUR ACCÉDER À

- Un accompagnement juridique personnalisé
- Des garanties adaptées pour vos assurances
- Une gestion simplifiée du questionnaire médical
- L'actualité ULM avec la lettre d'information mensuelle
- La réception des flashs-infos sécurité envoyés par le Pôle sécurité des vols
- La revue fédérale trimestrielle ULM Info
- Des réponses personnalisées à vos demandes par notre équipe

LA FÉDÉRATION ADAPTE SES AIDES

AUX JEUNES

- Aide jeune pilote (400€ + 150€ avec BIA)
- Passeport jeune (150€)

AUX PILOTES ET INSTRUCTEURS

- Opération Remise en Vol de 60€ (+ de 3 000 ReV depuis 2020)
- Stage ENAC
- Aide instructeur bénévole club (1800€)
- Aide instructeur classe sup. (500€)
- Aide réactualisation instructeur

AUX STRUCTURES

- Aide BIA (40€ par vol)
- Subvention achat parachute de secours (1200 €)
- Subvention reconditionnement parachute de secours (500 €)
- Kit sécurité terrain à 150€

TARIFS LICENCE 2022

La licence comprend le magazine fédéral trimestriel ULM-Info et l'assurance protection juridique. Dans un contexte de protection des pratiques ULM, la Fédération offre différentes possibilités d'assistance juridique :

- Écoute et prise en charge du problème par la FFPLUM.
- Accompagnement juridique par notre partenaire CFDP.
- Prise en charge partielle ou totale des frais d'expertise, d'avocat et de procédure.
- Lorsque l'intérêt général ou particulier de la pratique ULM est impacté, mobilisation du Bureau Directeur.

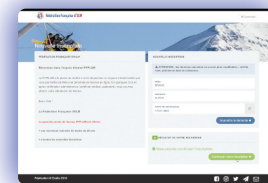
LICENCE	Tarifs SAISON 2022 (incluant une assurance protection juridique et la revue ULM Info)
+ de 25 ans	78,00 €
- de 25 ans	50,20 €
Sympathisant	+ de 25 ans : 40,50 € - de 25 ans : 25,30 €

Si vous souhaitez soutenir la Fédération vous pouvez souscrire la licence "sympathisant" sans être élève, ni pilote.

La première année de licence est offerte aux nouveaux licenciés de moins de 25 ans et à toutes les nouvelles licenciées !

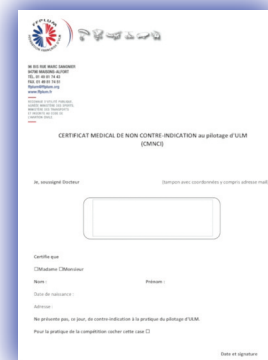
COMMENT SOUSCRIRE UNE LICENCE ?

- Se rendre sur le site www.ffplum.fr > dans votre **espace licencié**
- Vous pouvez regarder le tuto spécial licence sur la chaîne Youtube de la Fédération qui a été réalisé l'an dernier. La procédure pour 2022 reste la même. [YouTube](https://www.youtube.com/watch?v=...) > tapez LICENCE FFPLUM
- Vous pouvez également remplir une version papier téléchargeable sur notre site Internet, ou demander à la Fédération de vous l'envoyer par courrier.



MÉDICAL EN DÉTAIL

- Pour une première licence ou une interruption supérieure à un an, vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'ULM obtenu auprès d'un médecin généraliste datant de moins d'un an. Le modèle type est téléchargeable sur le site de la Fédération. Pour les pilotes venant de l'avion, un certificat en cours de validité suffit.
- Pour un renouvellement, vous devrez cocher la case attestant que vous avez répondu par la négative à l'ensemble des questions du QS-Sport (Cerfa 15699*01) dont vous aurez pris connaissance. En cas de réponse positive, vous devrez fournir un certificat médical de non contre-indication.
- Compétition : le certificat médical de non contre-indication reste obligatoire chaque année.



QUELLES GARANTIES D'ASSURANCES DOIS-JE SOUSCRIRE SELON MON PROFIL ?

DANS TOUS LES CAS

il vous est vivement recommandé de souscrire une

- IA Pilote (pour les élèves, pilotes et instructeurs).
- IA Passenger (pour les pilotes titulaires de la qualification d'emport passager et les instructeurs).
- Assurance Casse (pour les propriétaires d'un ULM).

↓ vous êtes ↓

Instructeur

Nous vous recommandons la RC Utilisateur spéciale Instructeur ainsi qu'une IA Pilote et une IA Passenger. Pour les instructeurs en Paramoteur uniquement, il existe une RC Utilisateur spéciale Instructeur Paramoteur.

Attention : en tant qu'instructeur, votre élève doit obligatoirement être licencié(e) à la FFPLUM et ce, dès le premier vol en double commandes.

Elève

Vous êtes assuré par la RC Utilisateur spéciale Instructeur de votre instructeur ou par la formule spéciale structure de votre club, nous vous recommandons une IA Pilote.

Elève propriétaire

Vous êtes assuré par la RC Utilisateur spéciale Instructeur de votre instructeur, nous vous recommandons une RC Aéronef en stationnement, une IA Pilote et une Casse au repos (hors Paramoteur et Aérostat). Si votre date de brevet est proche ou une fois breveté, il conviendra d'opter pour la garantie RC Utilisateur Monoplace (puis Biplace une fois votre emport passager obtenu). Si votre instructeur n'a pas sa propre garantie RC Utilisateur spéciale Instructeur, nous vous recommandons la RC Aéronef Biplace.

Pilote

Vous n'êtes pas propriétaire, vous volez sur une machine qui peut être assurée par ailleurs par la structure ou le propriétaire de l'ULM que vous pilotez. Renseignez-vous auprès du club ou du propriétaire sur les assurances souscrites ou à souscrire individuellement (RC Utilisateur). Nous vous recommandons également de souscrire une IA Pilote (et une IA Passenger si vous êtes détenteur de la qualification d'emport passager).

Pilote propriétaire

Pour votre Responsabilité Civile vous avez le choix entre la RC Utilisateur et la RC Aéronef ; nous vous conseillons la RC Utilisateur si vous êtes le seul propriétaire ou si vous pilotez différentes machines et la RC Aéronef si vous êtes plusieurs co-propriétaires et pilotez un ULM exclusivement ou si vous souhaitez vendre votre ULM en cours d'année et résilier la garantie. Nous vous recommandons par ailleurs une IA Pilote & Passenger si vous avez votre qualification d'emport passager. Nous proposons par ailleurs une Garantie Casse au repos pour votre ULM en tous lieux (hors Paramoteur et Aérostat).

Si vous ne volez pas ou que vous souhaitez souscrire votre RC plus tard dans l'année, nous vous recommandons de souscrire la RC Aéronef en stationnement + Option point fixe.

L'ensemble des contrats souscrits par la FFPLUM pour ses licenciés et les structures affiliées sont disponibles ici > <https://ffplum.fr/pratiquer/licence-assurances/saison-2022#Assurance>

Attention : il ne s'agit ici que d'indications et des cas les plus usuels ! Pour des renseignements complémentaires > www.ffplum.fr ou contactez la Fédération !

